



Communiqué de presse
Mardi 24 septembre 2024

[Salon Batimat 2024 du 30 septembre au 3 octobre]

Effy facilite l'avance des aides MaPrimeRénov' et Prime Effy pour ses partenaires professionnels

Paris, le 24 septembre 2024 – À l'occasion du salon Batimat, qui se tiendra du 30 septembre au 3 octobre 2024 et réunira tout l'écosystème des professionnels de la construction, Effy dévoile ses solutions pour renforcer son accompagnement des professionnels de la rénovation énergétique¹. Le groupe proposera aux professionnels partenaires de gérer le montant des aides MaPrimeRénov' et de la Prime Effy (CEE) en permettant leur avance pour les chantiers de rénovation des systèmes de chauffage. Les professionnels partenaires d'Effy pourront notamment bénéficier d'une avance de ces aides dans la limite de 50 000€, avec un versement garanti sous 48 heures après validation du dossier par Effy.

Effy présent au Salon Batimat

Les équipes d'Effy seront présentes sur le Salon (Salon H1-K041) pour présenter cette nouvelle solution. Des démonstrations et sessions d'information seront organisées pour les professionnels intéressés.

Une démarche pour aider les professionnels à sécuriser l'obtention des aides à la rénovation énergétique dans un contexte de crise et d'incertitudes

Dans un contexte de crise de la construction et de la rénovation, Effy s'engage pour aider les professionnels à préserver au mieux leur trésorerie. Dès le 1^{er} octobre, les 4500 professionnels partenaires d'Effy pourront bénéficier d'une gestion des aides MaPrimeRénov' et prime Effy permettant notamment une avance pouvant aller jusqu'à 50 000€ pour le remplacement des équipements de chauffage.

Les caractéristiques clés de cette offre :

- **Jusqu'à 50 000 € d'avance des aides MaPrimeRénov' et Prime Effy pour les professionnels partenaires pour le remplacement d'équipements de chauffage.** Chaque professionnel partenaire du réseau Effy peut bénéficier de cette avance sur les chantiers de son choix dans la limite de 50 000€. L'avance porte cependant exclusivement sur les chantiers pour lesquels sont mobilisés à la fois la Prime Effy et MaPrimeRénov'. Les types de chantiers concernés visent le changement d'équipement de chauffage : installation de PAC air/eau, de chauffe-eau thermodynamique + une PAC air/eau, un système solaire combiné ou une chaudière biomasse.

¹ Sous réserve des conditions d'éligibilité fixées par Effy

- **Déduction automatique des aides** : La Prime Effy et MaPrimeRénov' seront déduites directement sur les devis et factures, offrant un reste à charge minimale aux particuliers, renforçant ainsi la transformation commerciale des entreprises.
- **Gestion centralisée des dossiers 100% digitalisée** : Les professionnels envoient un seul dossier via leur espace personnalisé. Il est traité simultanément pour les deux aides. Effy prend en charge la création, la complétion et le suivi de ces dossiers, réduisant ainsi le temps et la complexité administrative.
- **Validation des dossiers et paiement rapide** : les Primes Effy et MaPrimeRénov' sont versées sous 2 jours ouvrés après validation du dossier, permettant de faciliter la gestion des aides à la rénovation énergétique pour les entreprises.

80% des partenaires d'Effy ont exprimé leur intérêt pour une avance des aides²,

Le temps de traitement classique pour un dossier de MaPrimeRénov' peut s'étendre sur 10 semaines³ : 5 semaines pour la validation administrative du dossier par l'ANAH et 5 semaines supplémentaires pour le versement de l'aide après réalisation des travaux et transmission de la facture.

En facilitant un versement sous deux jours après la réalisation du chantier et validation du dossier administratif, Effy développe ainsi une approche qui répond aux défis identifiés par les professionnels du secteur : les délais de versement des aides à la rénovation énergétique et la complexité des démarches administratives.

"Fort de notre légitimité sur les aides à la rénovation énergétique, nous sommes ravis de lancer cette offre d'avance des aides MaPrimeRénov' et Prime Effy. Elle répond directement aux besoins des professionnels en leur offrant une solution intégrée qui simplifie la gestion des aides et assure un paiement rapide. C'est un véritable levier pour réaliser plus de chantiers, pérenniser l'activité économique des professionnels du bâtiment et accélérer la dynamique des travaux de rénovation énergétique en France » déclare
Frédéric Utzmann, Président d'Effy.

À propos du groupe EFFY

Effy est le n°1 de la rénovation énergétique en ligne, avec plus de 18 millions de visiteurs en 2022 sur les sites du groupe. Pionniers du secteur, nous accompagnons depuis 15 ans les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Cet accompagnement va d'une simple assistance et la mobilisation des aides (Effy Liberté), jusqu'à un service clef en main assurant le suivi de A à Z du chantier, garantissant la qualité des travaux ainsi que leur financement (Effy Sérénité). Plus de 150 conseillers en rénovation énergétique répondent gratuitement aux questions de près de 500 000 personnes chaque année et les orientent dans leur parcours.

Effy sélectionne et agréé ses artisans partenaires certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Nous en comptons plus de 4300, présents dans tous les territoires et de tous les corps de métiers. Ensemble, nous réalisons plus de 100 000 chantiers de rénovation énergétique par an. Notre ambition est d'accélérer la rénovation énergétique, en facilitant chaque étape, et en permettant aux particuliers et aux professionnels d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie.

² 80% des professionnels partenaires d'Effy souhaitent une offre de gestion administrative et financière avec avance des aides CEE et MPR (Sondage avril 2024 – 465 répondants).

³ Délai moyen constaté sur les dossiers gérés par Effy